



Indemnisation suite accident de la circulation autoroutiere

Par **katoo**, le **08/09/2010** à **18:27**

Bonjour, rn nje me diriges vers vous pour avoir votre avis sur une situation qu'il met arrivée.rnJ'ai eu un accident de voiture en tant que passager il y a un an sur l'autoroute assez grave...heureusement pour moi plus de peur que de mal malgré de grosses difficultés physiques a l'epoque.rnEn resumé plus de voiture, la voiture qui nous est rentré dedans (sous la pluie dans un virage) a ete gravement accidenté.rnEn ce qui concerne mon beau frere et moi qui etions dans le voiture pour sa part il a ete tellement cogné au niveau de la tête qu'il en ai devenu amnesique pendant une semaine et hospitalisé pendant cette periode sous calmant suite au choc pour ma part j'ai eu de multiples traumatismes (tête,coup,cotes,et un grossissement de ma cuisse gauche de plusieurs centimetres et quelques bleus...) tout cela c'est terminé par une enorme depression pour moi je me suis enfermée dans ma chambre pendant plusieurs semaines sans voir personne avec les courbatures et mes blessures impossible de sortir d'autant plus que la voiture etait devenue une enorme phobie pour moi rien qu'en ville et rien qu'en les voyants passées....rnPour abreger mon beau frere a eu uniquement le remboursement complet de sa voiture et rien d'autre...et on m'a offert 400euros malgré les certifs et itt 7jours...et malgré le retentis psychologique..j'ai malheureusement sans reflechir accepté l'offre ne pensant rien pouvoir faire..le delais est dépassé...rnPourrais je faire quelque chose ????? en me renseignant un peu on m'a clairement dit que je me suis faite arnaquée....responsabilité civile ok mon ass perso a geree et je me suis fait remboursée mes soins etc...par la mutuelle et secu est ce que je peux me retourner???????
rnMERCIRnrnPS : on m'a donné 400 EUROS !!!!!